



Lettre de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron

Edito

Juin 2018

| n°38

L'année qui vient de s'écouler et l'année à venir s'annoncent décisives pour la chasse française.

Si cette année cynégétique qui s'est achevée par le magnifique Congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs décentralisé à Lyon a été celle des annonces, la prochaine sera, à n'en point douter, celle des actes !

S'il ne nous appartient pas de juger de la politique gouvernementale, force est de constater que comme le souligne très justement le Président de la FNC Willy Schraen, l'actuel locataire de l'Elysée tient tous les engagements de campagne pris devant nous au Congrès 2017 alors qu'il n'était que candidat.

Fort de son soutien, réaffirmé en ce début d'année, nous devrions connaître dès l'année prochaine de nombreux bouleversement à commencer par un permis National à 200€, dès juin 2019. Si bon nombre d'entre nous continueront à prendre un permis départemental, le permis à 200€ permettra de pratiquer la chasse sur l'ensemble du territoire à moindre coût et c'est là sa vocation, il autorisera la découverte de nouveaux territoires, de nouveaux modes de chasses et favorisera les échanges entre les chasseurs.

D'autres chantiers sont ouverts et certains verront le jour dans les tous prochains mois, une première expérimentation de dématérialisation du carnet de prélèvements bécasse va être lancée dès cette saison, ouvrant la voie à une probable généralisation de la pratique dès 2019.

Le Président Willy Schraen, se plaît à souligner que nous bénéficions d'une opportunité unique pour engager les réformes que nous espérons tous. Son dynamisme, son engagement nous laissent augurer des jours heureux pour la chasse française !

En Aveyron, cette année passée aura été aussi très dense.

Sous l'impulsion du nouveau Directeur Nicolas Cayssiols, l'accent a été mis sur la communication, presse, site fédéral, newsletter, réseaux sociaux, votre Fédération s'ouvre au plus grand nombre et met en exergue tout ce qu'elle réalise, notamment en faveur de la biodiversité. De nombreux efforts ont été réalisés en matière de formations, nous les voulons plus nombreuses et plus abouties, un catalogue complet est désormais disponible et consultable par chacun d'entre vous sur notre site ou aux guichets de la Fédération à Rodez ou Millau. Notre personnel fédéral a accompli un travail remarquable pour répondre à vos attentes.

Tout dernièrement, une étude détaillée concernant la pratique de la chasse au sanglier en Aveyron a été lancée. Cette prochaine saison cynégétique, fort des résultats de cette étude, nous serons à même en collaboration avec les Présidents de Sociétés de chasse ou les territoires privés d'analyser les situations particulières. L'objectif est de réajuster là où c'est nécessaire, les prélèvements pour retrouver des populations compatibles avec les activités agricoles car il est vital d'éviter de se faire déborder par des populations de sangliers devenues incontrôlables !

Tout ceci ne doit pas nous faire oublier un élément essentiel, la sécurité à la chasse, nous vous demandons d'être tout particulièrement vigilant afin d'éviter qu'un nouveau drame ne se produise, notre personnel et vos élus sont là pour vous aider si vous les sollicitez.

En vous souhaitant, en mon nom et celui de Conseil d'Administration une excellente saison.
En st Hubert.

J. Pierre AUTHIER



Pour recevoir notre prochaine newsletter, pensez à fournir une adresse mail valide à la Fédération, soit en appelant au 05 65 73 57 20 soit par mail fdc12@chasseurdefrance.com

SOMMAIRE

P. 2 : Rapport de Gestion

P. 3 à 7 : Rapport moral

P. 8 : Budget prévisionnel

P. 9 : Prix des adhésions

P. 10 : Offres promotionnelles

P. 11 : Nouveaux statuts

P. 12 à 14 : Dates ouvertures et fermetures

P. 15 : Intervention de D. Roques

P. 16-17 : Cooptation J-François Alary et Interventions d'Elus

P. 18-19 : Rapport d'activité

P. 20 : Fauche sympa

P. 21 : - Une nouvelle barre d'éffarouchement pour protéger la faune
- Inauguration de la maison de la chasse à Lacalm

P. 22 : - Animations scolaires au Causse Comtal et à La Gachoune
- Chasseurs et randonneurs : bien vivre ensemble

P. 23 : Que faire lorsque son chien se fait mordre par une vipère

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'AVEYRON

9 rue de Rome - Bourran BP 711

12007 Rodez cedex

Tél. 05 65 73 57 20

e.mail : fdc12@chasseurdefrance.com

Annexe Millau : Toute l'année : les vendredis matins de 9h à 12h.

Uniquement Juillet et Août et jusqu'au

8 Septembre inclus : les vendredis de 9h à 12h et 14h à 17h

Ancienne usine COMBES

Rue de la Menuiserie 12100 Millau

Tél. 05 65 61 64 92

Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron du 14 avril 2018

En préambule à l'Assemblée générale, le Président AUTHIER évoque le tragique accident dont a été victime Madame Coudret, accident provoqué par l'inconscience d'un chasseur Aveyronnais.

Ses pensées vont également à Daniel Faber, défenseur de la chasse à l'arc, à Yves Espitalier, frère de Guy, Administrateur ainsi qu'aux responsables de Sociétés et tous les passionnés qui viennent de nous quitter.



Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2017 par Patrick ALCOUFFE – Trésorier



1.1 L'exercice clos le 30 juin 2017 se caractérise par des résultats négatifs :

➤ Le **compte Gestion des dégâts** est déficitaire de : **135.770 €**

Charges : 560.321 €	Produits : 424.551 €
----------------------------	-----------------------------

1.2 Résultats économiques et financiers

Le chiffre d'affaires (y compris Timbre fédéral et affiliations) est de **1.873.888 €**, dont :

Le total des **Produits d'exploitation** ressort à **2.359.443 €** contre **2.189.248 €** pour l'exercice précédent, soit une augmentation de **7,77%**.



Les **charges d'exploitation** s'élèvent à **2.583.818 €**.

Le **résultat d'exploitation** est de **- 224.375 €** contre **- 286.029 €** pour l'exercice précédent.

Compte tenu des résultats financiers de **106.580 €** et du résultat exceptionnel de **23.530 €**, le résultat de l'exercice se solde par une **insuffisance** de **94.265 €**.

Le bilan ressortait au 30 Juin 2017 à **3.354.773 €**.

Les réserves de la Fédération sont de 1.512.048 € au 30 juin 2017.

Le rapport de gestion et les conclusions du Commissaire aux Comptes sont approuvés

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AVEYRON

9 rue de Rome - BP 711 - 12007 RODEZ Cedex | Tél. 05 65 73 57 20 | E-mail : fdc12@chasseurdefrance.com

Site : www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/

Directeur de Publication : Jean-Pierre AUTHIER - Tirage : 12500 exemplaires -

Conception graphique : Etienne Jammes Graphiste (Luc-la-Primaube) - Impression : Imprimerie du Progrès (Saint-Alffrique).

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

AU PLAN NATIONAL

Le Président de la FNC (Fédération Nationale des Chasseurs), Willy SCHRAEN, élu en juillet 2016 a tout fait pour faire entrer la chasse dans le domaine politique. Emmanuel Macron comme les autres candidats à l'élection présidentielle avait pris des engagements pendant sa campagne, engagements suivis jusqu'ici d'actions concrètes. **Le Président de la République n'est pas opposé à la chasse, il s'est dit attaché à sa bonne santé dans sa complexité, y compris les chasses traditionnelles.**

Lors des législatives, la FNC a transmis 30 propositions aux chefs de listes. Deux ont répondu positivement : François Baroin pour les Républicains et François Patriat pour LREM (noter qu'ils sont tous les deux chasseurs).

Désormais le lobbyiste de la FNC, Thierry Coste, est devenu un interlocuteur écouté par François Patriat et Emmanuel Macron.

Si côté de la présidence de la République le climat est bon, côté Ministère de l'Environnement il n'en est pas de même. Nicolas Hulot n'ayant

pas quitté son habit de militant pour s'opposer, par exemple, à la chasse de l'oie en février. Cette attitude, en opposition avec celle de l'Elysée a profondément irrité le Président Schraen. **Il a été reçu par Emmanuel Macron qui lui a promis qu'on chasserait l'oie en février 2019 et que la pratique cynégétique étant inscrite dans notre histoire, les chasses traditionnelles seraient protégées.**

Le problème des migrateurs est suivi de très près et les initiatives des chasseurs soutenues. Par exemple, l'emploi de nouvelles balises contrôlées par smartphone pour la bécasse. Opération lancée en Ille et Vilaine censée donner une information affinée sur la population bécassière. Des milliers de chasseurs seraient sollicités. Objectif, in fine, modulation des prélèvements avec, conjointement suppression de tous les moyens de contrôle du genre carnets de prélèvements. Il apparaît que les intentions de l'Elysée sont favorables à une chasse destinée à accompagner l'évolution des espèces.

Lors de son élection, le Président Schraen avait promis la mise en place du permis national à 200 € soit 50 % du prix actuel. Mesure effective dès 2019.

Cette disposition n'est pas sans effet sur l'indemnisation des dégâts et des mesures de compensations s'imposeront, les Fédérations Départementales ne pouvant faire face en puissant longuement dans leurs fonds propres. La Fédération Nationale s'engagera à mettre à disposition des fonds destinés, en cas de besoin, aux Fédérations Départementales.

En outre, l'objectif de la FNC est de **contraindre les territoires non chassés à participer au financement des dégâts**. Sont concernés en particulier, les réserves, les conservatoires, les terrains créés par l'Etat ou les collectivités territoriales où la chasse est interdite.



La réforme Schraen devrait conduire, après récupération des 43 millions dus par l'ONCFS et la délivrance de nombreux permis nationaux, à un accroissement considérable des moyens financiers de la FNC. Cet argent sera nécessaire pour répondre aux attaques incessantes de groupuscules anti-chasse souvent financés de façon nébuleuse par l'Etat.

AU PLAN RÉGIONAL

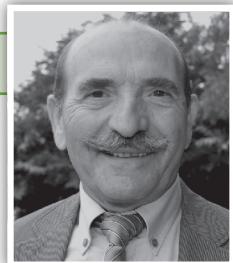
Les entités régionales, épousant les nouvelles grandes Régions doivent désormais peser davantage sur les politiques de gestion de la nature en faveur de la biodiversité. Pour cela, la Fédération Nationale s'engage à les pourvoir d'un financement adéquat, de manière à alléger la charge des Fédérations Départementales qui l'assuraient jusqu'ici :

Concrètement on notera, parmi les missions des Fédérations Régionales :

- La participation aux politiques régionales en faveur de la biodiversité et du sacro-saint équilibre durable agro-sylvo-cynégétique,
- La mise en place de moyens techniques et scientifiques,
- L'implication dans la gestion des réserves naturelles et des espaces « ordinaires » publics ou privés,
- La valorisation de la venaison,
- L'éducation à la nature,
- Le soutien aux Fédérations Départementales

Note de la rédaction : il conviendra de ne pas se marcher sur les pieds car les Fédérations Départementales sont concernées en grande partie par ces actions.

Le congrès National a eu lieu à Lyon avec accueil exceptionnel du Président Régional Laurent Wauquiez qui a promis à sa Région 3 Millions d'euros sur 3 ans (on notera que Ferdinand Jaoul espère mieux pour l'Occitanie !). Evidemment, ces financements ne réjouissent pas les ONG anti-chasse habituées à une manne permanente pour nous détruire...



La fusion Midi-Pyrénées-Languedoc Rousillon s'est enfin réalisée et une nouvelle Fédération Régionale a vu le jour en 2017, présidée par **Serge Casteran, notre ancien Président régional**. Et deux co-Directeurs Karine St Hilaire et Laurent Courbois.

Le Président Authier souligne que la Région remplit parfaitement son rôle et nous accompagne dans la gestion des dossiers de financement en cours. Parmi ceux-ci, la réalisation du sentier ludo-pédagogique de la Gachoune se poursuit et nous espérons l'ouvrir très prochainement au public.

Nous avons la grande chance de compter parmi les Conseillers Régionaux Ferdinand Jaoul, qui est ici présent et qui prendra la parole pour nous expliquer son action. Son implication est totale et nous avons beaucoup de reconnaissance pour le travail qu'il accomplit.

AU PLAN DÉPARTEMENTAL

L'Assemblée Générale devra se prononcer sur les nouveaux statuts de notre Fédération modifiés, en particulier, sur le mode d'élection des Administrateurs. D'autres évolutions sont à envisager dans l'avenir compte tenu de la volonté réformiste du Président National.

Le Président Authier a longuement évoqué l'accident mortel de Taussac en exprimant toute sa compassion envers la personne décédée et sa famille. Accident impardonnable « réduisant à néant tout le travail que nous accomplissons... ». Il a fait part de l'effervescence médiatique qui s'en est suivie et les difficultés pour les élus locaux et

départementaux pour y faire face. Le Président de Taussac a fait preuve d'un réel courage.

Les médias nationaux et les inévitables réseaux sociaux s'emparaient de l'affaire lorsqu'un cerf égaré en zone pavillonnaire a été « exécuté » par la gendarmerie, contre l'avis des chasseurs qui avaient décidé de le gracier. Alors, la meute médiatique et les dévoués « protecteurs » des animaux qui peuplent les réseaux sociaux ont offert leur soutien et leur compassion au cerf au détriment de la victime aveyronnaise. Et cela, avec des attitudes extrêmes, menaces de mort, etc... Jean-Pierre Authier s'est montré, à raison, profondément choqué...

Au sein même de la FDC12, Nicolas Cayssiols a succédé à Didier Béteille au poste de Directeur. Evidemment, ce n'est pas chose facile tellement était forte la personnalité de Didier qui incarnait si bien l'institution.

Nicolas s'installe, à sa façon, et son action est saluée et appréciée de tous, élus, personnels et chasseurs. Il nous représente en qualité d'expert environnemental dans les Commissions régionales et départementales.

L'accent est mis désormais sur la communication et **nous sommes présents dans la quasi-totalité des médias locaux** de façon presque hebdomadaire.

SMS, Facebook font désormais partie de notre quotidien et il est indispensable que les chasseurs communiquent à la FDC12 numéro de portable et adresse mail.

Notre action auprès des établissements scolaires s'est poursuivie, la Gachoune nous aidera dans cette mission.



La sécurité

Elle reste une préoccupation majeure et la partie pratique a été accrue lors des formations. Un sanglier courant est en cours d'installation à la Gachoune. Noter qu'Arnaud Trin et Denis Blanc proposent des initiations à l'approche grand gibier.

Le site Web de la FDC12 comporte la liste des formations offertes aux chasseurs et un catalogue regroupant toutes les formations vient d'être édité et téléchargeable.



Examen du permis de chasser

Nous avons toujours plus de candidats et de candidates (10 % de femmes).

2008 → 216 inscrits

2018 → 497 inscrits

Hélas, il manque des inspecteurs examinateurs, d'où l'embouteillage.



La venaison

La venaison devrait être mieux mise en valeur comme dans certains pays.

Pourquoi priver le public de cette viande de qualité ?



Gibier sédentaire

Il suscite de multiples inquiétudes compte tenu de l'évolution dévastatrice des pratiques agricoles. Nous travaillons sur la mise au point de barres d'envol devenues plus compliquées à mesure que s'accroît le gigantisme des outils de coupe. La promotion des haies et des cultures à gibier se poursuit.

«Mais comment ne pas s'étonner du peu de compassion dont bénéficient notre petite faune auprès de l'opinion publique, comment ne pas s'émouvoir devant un lapin perclus de myxomatose, un lièvre agonissant infecté par le VHD, ces oiseaux privés de leurs habitats, de leur nourriture, prélevés par des chats dont on peine à dire qu'ils sont des fossoyeurs ou ces nuisibles de tout ordre, de toute race, à poil ou à plumes

toujours plus nombreux. Comment ne pas y voir manipulation et vilainie de la part de ces pseudo

« écologistes » toujours prompt à nous caricaturer, nous devrions nous retrouver sur ces sujets car ils sont notre avenir, celui des générations futures, mais au final et à bien y regarder, nous sommes malheureusement les seuls à œuvrer et financer des projets structurants depuis des années mes chers amis !»



Gibier migrateur

Il a connu des hauts et des bas. Année triste pour la **caille des blés** sur le Larzac avec plus d'oiseaux que de coutume sur le Lévezou et Aubrac. Nous avons peu d'informations sur les Turcidés qui souffrent de la raréfaction des haies. Les teneurs ont connu une petite saison et le nombre total de prélèvements doit être comparable à ce que tue, par an, une seule éolienne !

Beaucoup de **pigeons ramiers** en début de passage.

La **bécasse des bois** a débuté lentement sa migration et peu à peu les densités ont augmenté et sont restées stables jusqu'à fin janvier.

Nous avons alerté les chasseurs sur la proportion anormalement élevée de sujets adultes, recommandant la modération (SMS, Facebook, site Web, etc...)

Il est rappelé que le retour des carnets de prélèvements est obligatoire

Bécassines présente avant l'ouverture, chassées par la sécheresse.

Grand Gibier

Il constitue désormais la base de notre chasse.

13.500 sangliers ont été prélevés soit une augmentation de 100 % en quelques années. Nous devons maîtriser son développement quantitatif et géographique car nous avons atteint **un seuil intolérable**.

Nous devons absolument **limiter l'agrainage à la limitation des dégâts**, les équipes doivent s'unir, les territoires se regrouper. En bref, toutes pratiques allant dans le sens de l'efficacité. **Y compris l'approche ou l'affût** dès juin, et le recours aux archers.

Les carnets de battue doivent impérativement être retournés à la FDC12.

Une enquête sollicitera l'opinion des chasseurs et guidera nos orientations.

« Nous devons réagir rapidement » a dit Jean-Pierre Authier.

Le chevreuil, après quelques années moroses, voit ses populations se redresser.

Les Grands Cervidés sont en bonne santé mais leur comportement évolue et les populations se concentrent **hors des places habituelles** et des agriculteurs subissent de **gros dégâts**. Est -ce l'effet de dérangements, **de la présence du loup en forêt**, de la fréquentation humaine excessive (brâme...) ?



En résumé, la chasse aveyronnaise se porte bien, et les effectifs baissent peu. Une attention particulière doit être portée à l'accueil des nombreux novices.

Les élus du Département portent une attention soutenue **à la chasse, bien souvent dernier lien social en milieu rural**. Les cabanes de chasse se développent et sont bien souvent mises à disposition à d'autres Associations mettant en exergue le côté convivial de la chasse....

Le Président Authier a chaleureusement remercié les élus « *qui amènent leur concours financier à nos actions en faveur de la biodiversité et qui s'engagent pour la chasse* ».

La région et les collectivités locales nous apportent leur soutien « *un grand merci à nos parlementaires qui, pour la plupart adhèrent aux groupes chasse* ».

Jean-Pierre AUTHIER a conclu en adressant tous ses remerciements à Madame la Préfète et à l'Administration bouleversée par de nombreux changements.

Remerciements enfin aux élus et au personnel de la Fédération.





BUDGET PRÉVISIONNEL 2018-2019

Budget prévisionnel 2018-2019 - Secteur général

Intitulés	Prévisions
Achats et services extérieurs	487.930 €
Dossiers environnementaux	188.050 €
Impôts et taxes	37.880 €
Charges de personnel	638.430 €
Autres charges de gestion courante	124.700 €
Charges financières	20.360 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	150.410 €
TOTAL DES CHARGES	1.647.760 €
Production vendue	36.180 €
Dossiers environnementaux	135.560 €
Subventions d'exploitation (Causse Comtal-sentier pédagogique)	112.140 €
Autres produits de gestion courante	4.000 €
Produits financiers	9.330 €
Transferts de charges	2.500 €
Produits nets sur adhésions	1.348.400 €
TOTAL DES PRODUITS	1.648.110 €
RESULTAT	+ 350 €

Budget prévisionnel 2018-2019 - Secteur dégâts

Intitulés	Prévisions
Achats et services extérieurs	119.190 €
Indemnisations dégâts	251.700 €
Impôts et taxes	10.940 €
Charges de personnel	110.990 €
Autres charges de gestion courante	48.190 €
Charges financières	40 €
Dotations aux amortissements et provisions	9.510 €
TOTAL CHARGES DEGATS	550.560 €
Vente protection cultures	43.400 €
Timbres sangliers	189.600 €
Cotisation plan de chasse Grand Gibier	165.554 €
Dispositif de marquage	39.036 €
Subventions d'exploitation	42.200 €
Autres produits de gestion courante	68.800 €
Produits financiers	2.260 €
TOTAL RECETTES DEGATS	550.850 €
RESULTAT	+ 290 €

	Prix		Prix
CEF	80 €	CHI Tir Eté	17 €
CEI* (prix moyen)	40 €	CHI	17 €
JCB	40 €	MOF	30 €
CEM 1	80 €	MOJ	20 €
CEM 2	120 €	MOM	50 €

CEI : 20 € + complément en fonction de la classe d'âge prélevée au retour de la carte de prélèvement. Si pas prélevé, retourner la carte de prélèvement.



A défaut de retour de la carte, il sera facturé le prix maximum.

Le Budget prévisionnel est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale

PRIX DES ADHÉSIONS

Adhésion chasseur : 104 € + 2,50 € frais de routage ou de transformation de permis initial

Adhésion temporaire : 52 € pour 9 jours consécutifs - 26 € pour 3 jours

Cotisation sanglier : 20€ (10€ pour 9 jours consécutifs et 5€ pour 3 jours consécutifs)

Adhésion territoriale	
Identique depuis 2003	200 €
Adhésion « entente » à 100€ de base + 100€ par association composant l'entente	
Contrat service complémentaire (garderie, service juridique)	75 €
Supplément pour territoires n'accueillant ni jeunes chasseurs ni chasseurs extérieurs	100 €

L'aide à la location domaniale est de 15 % et complétée par une participation des chasseurs aveyronnais sous forme :

- D'adhésion annuelle
- D'adhésion journalière
- Autre formule souhaitée par la Société

**Contributions dégâts sangliers
par adhérent territorial / dégâts indemnisés
au territoire**

0 € à 100 €	Forfait 20 € minimum
de 101 € à 2 000 €	30 %
de 2 001 € à 2 500 €	600 €
de 2 501 € à 3 500 €	750 €
de 3 501 € à 4 000 €	1 050 €
de 4 001 € à 5 000 €	1 200 €
de 5 001 € à 6 000 €	1 500 €
+ de 6 000 €	1 800 €

Noter que la journée supplémentaire pour pose de clôture est facturée 50 € par jour et par Agent.

Vente assurance renouvelée :

Lors de la validation, il est proposé la vente de l'assurance Responsabilité Civile de base GAN au prix de 21€. L'attestation sera imprimée sur le document de validation du permis.

Pour ceux qui le souhaitent, une extension des garanties pourra se faire directement auprès de la Compagnie (chien, arme, etc...)

**Les tarifs sont approuvés à l'unanimité
par l'Assemblée Générale**



OFFRES PROMOTIONNELLES SAISON 2018-2019

Les offres sont reconduites dans les conditions suivantes :

Mesure Nationale

➤ Nouveaux chasseurs

- Cotisation fédérale identique sur tout le territoire national (**30 €**)
- **50 %** sur la redevance cynégétique départementale
- Timbre national Grand Gibier à **1 €**

*Cette validation départementale
aura une valeur Nationale.*



Mesures Départementales

➤ Pour les chasseurs de moins de 20 ans ayant déj   valid   pour la premi  re fois en 2017-2018 le permis en Aveyron :

- **52 €** correspondant à 50 % de l'adh  sion chasseur du d  partement de l'Aveyron pour les validations d  partementales et bi-d  partementales
- **47,50 €** correspondant à 50 % de l'adh  sion pour les validations nationales pour le D  partement de l'Aveyron. Pas de r  duction pour la contribution sanglier, aucune r  duction pour les validations temporaires.



➤ Pour les Soci  t  s : accueil d'un nouveau permis gratuitement la 1  re ann  e, jeune ou adulte, ou un jeune de moins de 20 ans la 2  me ann  e.

Subvention de **50 € par nouveau permis**.

➤ L'op  ration parrainage se poursuit. Le parrain doit avoir valid   son permis pour le D  partement de l'Aveyron la saison pr  c  dente, le parrain   ne doit pas avoir valid   son permis lors des 3 derni  res saisons pour le D  partement de l'Aveyron.

Ils recevront tous les deux 52 € pour les validations d  partementales et bi-d  partementales pour le d  partement de l'Aveyron et **47,50 €** pour les validations Nationales pour le D  partement de l'Aveyron.

Recrutement de chasseurs op  ration renouvel  e (uniquement en Aveyron)

Soci  t  s de chasse, prospectez parmi les anciens chasseurs ceux qui sont susceptibles de valider un permis apr  s 3 ans d'arr  t et parrainez-les pour qu'ils b  nifient de 52 € pour une validation d  partementale pour le d  partement de l'Aveyron et 47,50 € pour une validation nationale pour le d  partement de l'Aveyron.

Vous recevrez 60 € par chasseur.

Les offres promotionnelles sont approuv  es    l'unanimit   par l'Assembl  e G  n  rale

NOUVEAUX STATUTS DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'AVEYRON



Nicolas CAYSSIOLS, Directeur, présente les nouveaux statuts.

Il donne lecture de l'Arrêté du 1^{er} Février 2018 paru au journal Officiel dont les formalités doivent être approuvées en Assemblée Générale avant le 30 Juin 2018.

Il expose les principaux articles qui comportent des modifications, et précise que le Conseil d'Administration propose de maintenir à **16 le nombre d'Administrateurs** et confirme que le Conseil actuel répond aux vœux de la Loi aussi bien pour la représentation géographique que pour les modes d'organisation de la chasse qui se compose comme suit :

Pays Bas Quercy	3 Administrateurs	et 1 Administrateur (territoires privés attributaire d'un droit de chasse)
Pays Aubrac-Vallée du Lot	3 Administrateurs	
Pays Ségal-Palanges	4 Administrateurs	
Pays Grands Causses	5 Administrateurs	

Ce qui change en 2018

ARTICLE 5 alinéa 35	Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour six ans, au scrutin de liste , par l'Assemblée Générale. Les membres sortants sont rééligibles. Est élue la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix. Tout panachage est interdit
ARTICLE 5 alinéa 37	Les candidatures au Conseil d'Administration, y compris celles des membres sortants, doivent être déposées au secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs , pendant les heures d'ouverture des bureaux, en nombre égal aux postes à pourvoir. A l'occasion de ce dépôt, il est délivré un récépissé.
ARTICLE 5 alinéa 38	Sous sa responsabilité, le responsable de liste effectue ces formalités.
ARTICLE 5 alinéa 39	Aucun retrait volontaire ou remplacement n'est autorisé après le dépôt de la liste.
ARTICLE 6 alinéa 51	Le bureau est élu pour 6 ans .
	Le reste des statuts est sans changement, uniquement quelques précisions dans la formulation et sur le plan comptable pour justifier les nouvelles missions et leur financement.

Nicolas CAYSSIOLS présente ensuite le nouveau **Règlement Intérieur** dont la principale modification concerne le mode électoral : **il n'y aura plus de primaires, la tête de liste aura un temps de parole à définir par le Conseil d'Administration en fonction du nombre de listes.**

Les prochaines élections auront lieu en 2022.

Les nouveaux statuts et le Règlement Intérieur sont approuvés à l'unanimité.

Les nouveaux statuts et le Règlement Intérieur seront téléchargeables sur le site Internet de la FDC12 : www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/



DATES D'OUVERTURES ET DE CLÔTURES

Conditions de chasse

Ouverture générale : Dimanche 09 septembre 2018 à 7h00
Clôture générale : 28 février 2019 au soir

Tous les détails, espèce par espèce se trouvent dans le document joint à la validation du permis de chasser.



LAPIN	09 septembre 2018 au 31 janvier 2019
LIÈVRE	30 septembre 2018 au 02 décembre 2018 au soir Pour les Société qui imposent un PMA, possibilité d'avoir des CPU à prix coutant auprès de la Fédération.
PERDRIX ROUGE	09 septembre 2018 au 02 décembre 2018 Suppression du PMA. Pour les Société qui imposent un PMA, possibilité d'avoir des CPU à prix coutant auprès de la Fédération.
PERDRIX GRISE ET FAISAN	09 septembre 2018 au 31 janvier 2019 (voir article 5 de l'arrêté)
GIBIER D'EAU	09 septembre 2018 au 31 janvier 2019 (voir article 5 de l'arrêté)
GRIVES	09 septembre 2018 au 31 janvier 2019 (voir article 5 de l'arrêté)
COLOMBIDÉS	09 septembre 2018 au 31 janvier 2019 (voir article 5 de l'arrêté)
BECS DROITS	- 09 septembre 2018 au 31 janvier 2019 : <i>Chasse au poste matérialisé les mardis-jeudis et vendredi jusqu'au 31 janvier 2019 au soir.</i> - Du 1 ^{er} février 2019 au 28 février 2019 : <i>Possibilité de tir à poste fixe tous les jours. Les appellants vivants et artificiels ou les formes sont autorisés</i>
BÉCASSE	09 septembre 2018 au 31 janvier 2019 PMA : 2/jour – 30/an. Carte de prélevement à renseigner sur place et marquage obligatoire par languette adhésive. Pour la Bécasse le retour de la carte de prélevement est obligatoire

RENARDS

- 1^{er} juin 2018 au 8 septembre 2018
 - Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques figurant au même tableau pour le chevreuil et pour le sanglier
- 09 septembre 2018 au 31 janvier 2019
 - Au cours de cette période, le renard pourra :
 1. Soit être chassé individuellement à l'occasion du petit gibier,
 2. Soit être tiré dans le cadre de l'exécution du plan de chasse du grand gibier ou de la chasse du sanglier et dans les mêmes conditions.
 3. Soit être chassé par tir à l'approche et à l'affût ou en battues spécifiques au renard qui seront consignées sur le carnet de battues
- Du 1^{er} février 2019 au 28 février 2019
La chasse du renard sera pratiquée exclusivement en battues aux conditions fixées dans l'arrêté.



GRAND GIBIER	Ouverture à l'approche	Ouverture en battues	Clôture
GRANDS CERVIDÉS CERFS ET BICHES + SIKA	du 09/09/2018 au matin au 12/10/2018 au soir (tir individuel, approche affût uniquement)	Samedi 13/10/2018 au matin (tir individuel, approche, affût et battues)	28/02/2019 au soir
CHEVREUILS ET DAIMS	Tir des brocards et Daims à partir du 01/06/2018 au 08/09/2018 au matin	09/09/2018 au matin (tir individuel, approche, affût et battues)	28/02/2019 au soir
	du 01/06/2019 au 30/06/2019 (tir individuel, approche affût uniquement Tir à balles obligatoire)		
MOUFLONS	01/09/2018 au matin au 08/09/2018 (tir individuel, approche affût uniquement)	09/09/2018 au matin (tir individuel, approche, affût et battues)	31/01/2019 au soir

LIMITATION DES JOURS DE CHASSE :

La chasse est suspendue 3 jours par semaine : mardi, jeudi et vendredi sauf :

- Jours fériés
- Plan de chasse et renard
- Gibier d'eau, turtidés et becs droit à l'affût matérialisé

Les conditions de chasse pour la petite vénérerie et la vénérerie sous terre sont soumises à Arrêté Ministériel.



SANGLIERS

➤ 1^{er} juin 2018 – 08 septembre 2018

Uniquement approche – affût avec autorisation préfectorale

Nouveauté : un poste de tir supplémentaire réservé aux archers.

➤ 15 août 2018 – 08 septembre 2018

Sur **décision de l'Unité de Gestion, battue uniquement**. Conditions fixées par l'Unité de Gestion et retranscrites sur le carnet de battue.

➤ 09 septembre 2018 – 6 janvier 2019

Chasse autorisée à l'approche, à l'affût et en battues selon Arrêté préfectoral et carnet de battue

➤ Pour une simplification de la réglementation, il sera possible aux Unités de Gestion :

- ↳ Soit de fermer au **6 janvier 2018 au soir**
- ↳ Soit de fermer le **31 janvier 2018 au soir**
- ↳ Possibilité de fixer un nombre de battues sans choix des jours, laissant les 4 jours autorisés
- ↳ Ou possibilité de limiter les jours ce qui ne semble pas être la solution pour répondre à la problématique dégâts

➤ En février :

Il faut être très réactif sur ce mois de Février. Il y va de la crédibilité des chasseurs avec possibilité 4 jours par semaine.

➤ 07 janvier 2019 au 28 février 2019

Par Unité de Gestion : 4 jours/semaine au Maximum comme toute la saison



CHASSE AUTORISÉE EN TEMPS DE NEIGE AVEC RESTRICTIONS.

- Nombre de participants supérieur ou égal à 10 (comme le week-end)
- Conditions de neige à noter sur carnet de battue
- **PMA de 5 sangliers/jour (poids, sexe à noter sur carnet).**

**SUPERFICIE MINIMALE D'UN
SEUL TENANT À 200 HA
MAINTENUE POUR L'OBTENTION
D'UN CARNET DE BATTUE POUR
LA CHASSE AU SANGLIER**



**Pour des raisons de sécurité, le
tir à balle (arme rayée ou lisse)
est interdit sur les territoires
d'une superficie < 20 Ha**

**Retour du carnet de battue obligatoire pour l'obtention
de celui de la saison 2018-2019**

Pour les territoires inférieurs à 200 Ha le tir d'affût et d'approche aux conditions prévues sera possible et le droit de chasse du sanglier en chasse collective ne pourra être cédé qu'à un territoire attenant.

**Les propositions de dates d'ouvertures
et de fermetures sont adoptées**

INTERVENTION DE DANIEL ROQUES

Président national AFACC



Géolocalisation des chiens courants

Le Président ROQUES qui est également Administrateur de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la faune Sauvage) a présenté l'AFACCC (Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants), créée en 1989 pour lutter contre les exactions à l'encontre des chiens courants dans le Quart Nord-Est de la France. L'Aveyron a adhéré au mouvement sous l'impulsion de Michel Gombert. 70 associations départementales actuellement et 15.000 adhérents.

Devise de l'AFACCC : Aimer la chasse pour le chien

Problème :

les textes législatifs autorisent les appareils de géolocalisation mais seulement après l'action de chasse dans le seul but de rechercher les chiens. Donc, fin de battues sonnée et carabine déchargée. Même chose pour le petit gibier, la centrale devant rester dans la voiture.

Beaucoup de chiens courants sont impliqués dans des accidents de la route et sont tués ou blessés (en 2015-2016, 211 chiens tués et 1461 blessés sur la route dans le seul Département du Var).

La solution :

L'autorisation de la géolocalisation en cours de chasse concourrait à la sécurité des chiens et préviendrait les collisions, le chasseur allant intercepter la meute hors axe routier ou ferroviaire.

En outre, une intervention rapide serait possible en cas de blessure de l'animal connecté, la divagation chez autrui ou dans les espaces sensibles ou protégés (Natura 2000, réserves, etc..)

Les précédents :

L'appareil de localisation est toléré en cours de chasse pour les chiens bécassiers. Et dans ce cas est indiqué non seulement le chien mais aussi le gibier contrairement à la géolocalisation des courants qui ne sont pas, en général, en présence du gibier.

D'autre part, des systèmes reposant sur le signal GSM sont autorisés à la chasse.

Et ailleurs ?

Allemagne, Italie, Espagne, République Tchèque, Finlande, Suède, Danemark, Norvège, Islande autorisent l'utilisation du système de géolocalisation pendant la chasse.

Actuellement, une des finalités de la chasse aux chiens courants est la protection des cultures par diminution impérative des populations de dégâts. Il importe d'en faciliter la pratique.

La proposition de l'AFACCC :

Modifier ainsi l'article L424-4 du Code de l'Environnement.

Supprimer : « sont autorisés les dispositifs de localisation des chiens dès lors qu'ils sont utilisés qu'après l'action de chasse dans le seul but de rechercher les chiens »

Et le remplacer par « les dispositifs de localisation des chiens lorsqu'il s'agit de rechercher les chiens après l'action de chasse, ou d'assurer leur sécurité et prévenir des collisions lors de l'action de chasse à tir, sauf prescriptions contraires précisées au schéma départemental de gestion cynégétique »

Les élus présents soutiennent cette proposition. Jean-Claude Luche ajoutant « actuellement nous sommes souvent verbalisables »



COOPTATION JEAN-FRANÇOIS ALARY

Vote à bulletin secret

Lors d'un poste vacant au Conseil d'Administration, et conformément à l'article 5 des statuts, il y a cooptation.

Michel GOMBERT a fait part de sa décision de démissionner de son poste d'Administrateur et a proposé comme successeur Jean-François ALARY.

Jean-François ALARY, agriculteur à Vors. Chasseur de sangliers émérite et reconnu, il réussit à concilier passion de la chasse et convivialité, il aime être entouré et partager avec ses amis sa passion. Ses compétences cynégétiques sont connues. Membre d'un Gaec de six associés, il est régulièrement sollicité afin d'animer des cycles de conférences ici en Aveyron et ailleurs, il y fait partager son expérience professionnelle et apporte une vision novatrice sur sa profession. Ses qualités de négociation unanimement reconnues et appréciées dans bien d'autres domaines que son champ d'activité habituel, sa connaissance de la profession agricole nous seront très rapidement indispensables.



Jean-François ALARY est coopté à 70,22 % par l'Assemblée Générale pour finir le mandat de Michel Gombert

INTERVENTIONS

Intervention de Mr GIACCOBI, membre de la Chambre d'Agriculture



Mr Giacobbi souligne que chasseurs et agriculteurs poursuivent le même objectif, ils œuvrent pour **la préservation d'une vraie ruralité**. Pour cela il insiste sur la nécessité d'un travail en commun en complémentarité et harmonie.

Le chasseur a un rôle dans le maintien du pastoralisme. Il constate que les chasseurs font tous les efforts possibles et demande que **les agriculteurs soient le plus possible associés aux décisions**. Quant au loup, a-t-il dit, je ne ferai pas ici de la philosophie »....

Intervention de Ferdinand Jaoul, Conseiller Régional Occitanie



Ferdinand Jaoul est entré au Conseil Régional Languedoc Roussillon sous la présidence Frèche. Il a obtenu pour la chasse des subventions considérables (500.000 €/an environ) qui ont permis, entre-autres, la réalisation de la Maison de la chasse et de la pêche à Montpellier. Actuellement élu au Conseil Régional Occitanie, il s'investit pour obtenir des crédits analogues en densité géographique, ce qui ferait plus de 1,2 M€/an. L'Assemblée Générale a chaleureusement applaudi Monsieur Jaoul.

Intervention des élus départementaux

Etaient présents à l'Assemblée Générale :

les Députés Arnaud Viala, Stéphane Mazars (et Madame Cestrières, sa suppléante), les Sénateurs Jean-Claude Luche et Alain Marc, représentants également le Président du Conseil Départemental.



Arnaud Viala



Stéphane Mazars



Alain Marc



Jean-Claude Luche

Stéphane Mazars a rappelé l'intérêt du Président Macron pour la chasse, concrétisé par sa visite à Chambord. La nécessité de réduire le nombre de sangliers a été martelé et les problèmes liés à la sécurité soulignés suite au dramatique accident ayant causé la mort d'une personne dans son jardin. Pour cela, la Gachoune est un instrument magnifique. Incontestablement nos élus nationaux (Jean-Claude Luche, Alain Marc et Arnaud Viala sont chasseurs et sympathisants) nous soutiennent et qui plus est, nous aiment. Nous les remercions pour leurs actions et leurs engagements à nos côtés.

Intervention de Madame Catherine Sarlandie de La Robertie Préfète de l'Aveyron



Madame la Préfète, qui a assisté à la quasi-intégralité de l'Assemblée générale, a démontré de façon claire sa parfaite connaissance de la chasse et l'intérêt incontestable qu'elle porte à l'activité cynégétique et ses missions essentielles. Une liaison étroite doit exister entre l'état et les instances représentatives de la chasse.

Madame la Préfète considère que les missions essentielles des chasseurs doivent aller au-delà des intérêts cynégétiques en s'impliquant dans la protection des milieux naturels et en prenant une part prépondérante dans la diminution des dégâts aux cultures ainsi que dans la surveillance sanitaire des espèces sauvages.

« *La chasse a-t-elle dit, est un atout économique et social, elle a son rôle dans le maintien d'une activité rurale* ».

Les actions doivent s'inscrire dans l'intérêt général avec **écoute, concertation et dialogue**. Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de 2014 et les différents plans de chasse en sont l'illustration. Ils contribuent au maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique tout en affinant les connaissances des ressources naturelles. Au sujet des populations excessives de sangliers, l'Administration prendra toutes mesures de régulation nécessaires, certaines étant déjà opérationnelles.

La sécurité est évidemment un souci permanent de l'Administration et **nous sommes engagés à maintenir et accroître nos séances de formations aux chasseurs**.

Enfin, Madame la Préfète suggère une mission nouvelle, si nécessaire, en protection des troupeaux, sous forme éventuellement de tirs de défense renforcés.

RAPPORT D'ACTIVITE 2017-2018

ADHERENTS TERRITORIAUX: 510

Arrondissements	Adhérents
Secteur Grands Causses	173
Secteur Ségala Palanges	150
Secteur Bas Quercy	117
Secteur Aubrac Vallée du Lot	70

**ASSOCIATIONS COMMUNALES DE CHASSE
AGREEES (A.C.C.A.)**

61 A.C.C.A. pour 2017-2018

Il a été validé **11 628 permis en 2017/2018**
contre 11 842 en 2016/2017,
soit une baisse de 1,81 %

Années	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Timbres	12 768	12 464	12 230	12 075	11 841	11 628



COTISATIONS SANGLIER : 9833 en 2017/2018
contre 10 219 en 2016/2017, (soit - 3,78 %)

Pas de timbre sanglier pour validation nationale : **493** validations nationales dont **412** avec timbre national grand gibier + **277 nouveaux chasseurs** avec le timbre national grand gibier.

Le pourcentage de chasseurs de sangliers et de grand gibier est de 90,49 % contre 91,82 % en 2016/2017.

SANGLIER TUÉS : saison 2017/2018 : 13350

Années	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Sangliers tués	6 823	7 604	7 950	9 602	10 957	13 368

DEGATS DE GRAND GIBIER du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

- Indemnisation dégâts : 233 612 € contre 211 648 € en 2015/2016
Soit +10,38 %



ETAT DES ESPECES NUISIBLES DETRUITES

ESPECES	Renard	Marte	Fouine	Ragondin	Rat Musqué	Cornille	Pie
Louvetiers	17	2	1	21	0	0	4
Vènerie sous terre	552	-	-	-	-	-	-
Piégeurs Gardes	3 143	587	300	1 862	37	1 098	2 992
TOTAL 2017/2018	3 712	589	301	1 883	37	1 098	2 996
TOTAL 2016/2017	4 684	669	390	1 648	50	869	3 569

PLAN DE CHASSE LIEVRE

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Superficies	292 202	297 917	297 917	296 978	302 749
Nbre de lièvres attribués	7 069	7 080	6 840	6 934	6 596
Nbre de lièvres affectés	6 178	5 692	5 696	5 740	5 352
Lièvres prélevés	2 637	2 814	2 587	2 052	1 583
% (affectés et prélevés)	42,68 %	49,44%	45,42 %	35,75 %	29,58 %



Le taux de prélèvement est à la baisse ce qui confirme les problèmes sanitaires sur cette espèce

PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER

CERFS ET BICHES	Attribués	Réalisés	Pourcentage
Cerfs adultes CEM1	140	129	92,14 %
Biches adultes	234	214	91,45 %
Jeunes	185	168	90,81 %
Cerfs indéterminés	435	218	50,11 %
TOTAL	994	729	73,34 %



CHEVREUILS	Attribués	Réalisés	Pourcentage
TOTAL	8 657	8 148	94,12 %



MOUFLONS	Attribués	Réalisés	Pourcentage
Mouflons femelles	23	23	100 %
Mouflons mâles	26	23	88,46 %
Mouflons jeunes	25	23	92,00 %
Mouflons indéterminés	46	35	76,08 %
TOTAL	120	104	86,66 %

FAUCHE SYMPA

Avec la floraison des lilas, commencent les premières fauches. Comme tous les ans, depuis des décennies, les coupes, vont se succéder jusqu'à la fin des fenaisons. Oui, mais voilà, aujourd'hui, avec l'amélioration technique des engins agricoles, les fauches se font plus vite, parfois dans une uniformité de temps totale à l'échelle d'une région naturelle.

Les tracteurs sont en effet de plus en plus rapides et les barres de fauches sont passées en quelques dizaines d'années de 3 m à 6 m voir 10 m de largeur. Autant dire que les possibilités de fuite des animaux à l'approche des engins sont minces. Surtout quand, comme de nombreuses espèces animales confiantes dans leur livrée mimétique, on a fait le choix de l'immobilisme face au danger plutôt que chercher le salut dans la fuite.

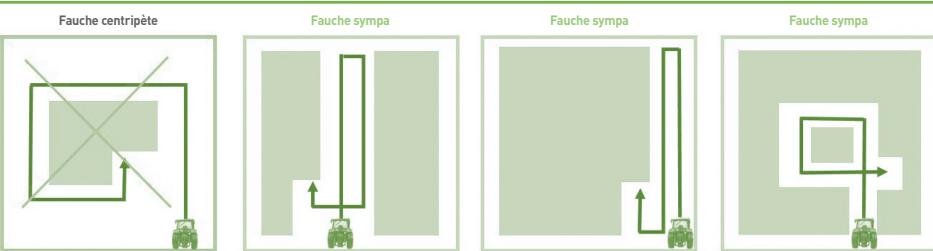
C'est pourquoi, depuis plusieurs années, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron travaille de concert avec la profession agricole pour réduire l'impact des travaux de fauche sur l'avifaune qui niche au sol ainsi que sur les mammifères. Le premier groupe d'étude a permis de rassembler des agriculteurs des quatre coins du Département et de les associer à quelques artisans pour fabriquer une première barre d'effarouchement adaptable sur l'avant des faucheuses. Fonctionnelle et efficace, cette première réalisation impose toutefois une fauche à petite vitesse.

Aussi, afin de toucher le plus grand nombre d'agriculteurs, la Fédération a fait l'acquisition d'une seconde barre d'effarouchement laquelle se positionne cette fois-ci sur le relevage avant du tracteur. Cette dernière garde son efficacité même à vitesse moyenne. Dans la lancée, agriculteurs et chasseurs du groupe technique ont souhaité aller plus loin encore et très vite un nouveau prototype a été mis à l'étude. Il s'agissait là d'une



nouvelle barre d'effarouchement adaptable sur la faucheuse. Cependant les réflexions n'ont pas fait le poids devant le risque de la perte des garanties constructeurs pour les faucheuses. Quoi qu'il en soit, loin de baisser les bras, chasseurs et agriculteurs ont alors étudié un troisième prototype lequel s'est « heurté » cette fois-ci aux lois de la physique avec un risque important de casse de la barre d'effarouchement en cas de manœuvre trop rapide. C'est donc le quatrième prototype étudié qui va voir le jour très prochainement. Cette nouvelle barre d'effarouchement sera un mix des réflexions et des expérimentations obtenues au coin du champ.

En attendant, chasseurs et agriculteurs rappellent l'importance de ne pas pratiquer de fauche de l'extérieur vers l'intérieur de la parcelle. Cela tend à repousser les animaux vers le centre de la parcelle où ils sont finalement « cueillis » par la faucheuse. Aussi, une partie de la solution, réside dans la pratique de la fauche centrifuge ou en bandes qui permettent à la faune d'échapper aux lames des machines. Aussi, pour l'ensilage et pour les fenaisons adoptez la « fauche sympa » pour sauver la petite faune des prairies et levez un peu le pied.



Le premier type de fauche dit «fauche centripète» est à proscrire, contrairement aux trois autres types, appelés «fauches sympas».

UNE NOUVELLE BARRE D'EFFAROUCHEMENT POUR PROTÉGER LA FAUNE !

C'était un des engagements du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron Jean - Pierre Authier, que de travailler plus en avant sur la réduction de la mortalité de la faune lors des travaux de fauche. Aussi, le groupe de travail réunissant des chasseurs et une quinzaine d'agriculteurs du département n'a pas chômé. Après avoir étudié les points positifs et les points faibles des premiers modèles des barres d'envol déjà réalisées par la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron, la réflexion des « agriculteurs inventeurs » a porté sur les moyens d'améliorer l'existant. D'ailleurs, il a été surtout question de gommer les points noirs qui faisaient freins à l'utilisation de la barre d'effarouchement par les agriculteurs. Le groupe de travail, après avoir écarté à regret un modèle malheureusement trop beau pour être réalisable, a donc planché sur l'amélioration de l'existant, tout en s'inspirant des modèles utilisés ailleurs en France. Les

exigences, du cahier des charges de départ étaient simples, il fallait bien évidemment en tout premier lieu que la barre d'envol soit efficace. Mais il fallait aussi qu'elle soit facile à utiliser, repliable sur commande ; solide, légère et maniable.

Le Garage Bousquier à Luc-La-Primaube a pris le problème à bras le corps et a sorti de ses ateliers une nouvelle barre d'effarouchement qui a été présentée pour la première fois pendant la foire au matériel agricole de Baraqueville. Tous les agriculteurs qui souhaitent utiliser cette nouvelle barre d'effarouchement, peuvent d'ores et déjà contacter la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron. Il importe que cette barre puisse être utilisée un maximum, d'une part pour préserver les espèces de faunes qui optent pour l'immobilisme plutôt que la fuite face au danger et d'autre part pour faire remonter toutes les améliorations éventuelles à apporter sur cette nouvelle machine.

Les CUMA intéressées pour proposer cette barre d'effarouchement peuvent également se rapprocher de la Fédération Départementale des Chasseurs au 05 65 73 57 20.

INAUGURATION DE LA MAISON DE LA CHASSE À LACALM

« Inaugurer une nouvelle maison de la chasse c'est toujours un moment riche en symboles ... ». C'est par ces mots que Jean - Pierre Authier, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron a commencé son discours d'inauguration de la maison de la chasse de Lacalm. Arguant que dans certaines communes du département, outre leur vocation première, les maisons de la chasse sont souvent les derniers espaces de convivialité et où l'on puisse se retrouver régulièrement. Il importe en effet de préciser que les maisons de la chasse sont bien souvent le fruit d'un travail collaboratif et solidaire. Tous les chasseurs mettent la main à la pâte selon leurs compétences et leurs disponibilités, les uns font la maçonnerie, les autres réalisent la couverture, d'autres encore assurent les finitions intérieures. Jean Paul Dijols et Pierre Saussol, administrateurs de secteur à la Fédération des chasseurs ont d'ailleurs tenus à souligner cet élan de solidarité associative qui permet aux chasseurs de créer leurs propres espaces pour leur loisir et cela à une vitesse et à des tarifs qui défient toute concurrence et bien souvent sans aucune aide extérieure. Quoi qu'il en soit, pas

rancuniers pour deux sous, les chasseurs prêtent souvent gracieusement leurs locaux pour quelques concours de belote, repas, et même des quines pour ceux qui disposent des maisons les plus grandes. À cet égard, Stéphane Mazars, Député de l'Aveyron, a tenu à souligner le rôle majeur des élus de Lacalm et particulièrement l'aide précieuse de Monsieur le Maire Michel Rouquette et son investissement pour que la maison de la chasse de Lacalm puisse devenir une réalité. Soulignant que l'édifice confirme plus encore la chasse comme part indissociable de la ruralité. Comme de coutume sur l'Aubrac, l'inauguration a donné lieu à un repas copieux, où l'aligot a filé à flot, dans une ambiance des plus conviviales.



LE CAUSSE COMTAL ET LA GACHOUNE SONT LE THÉÂTRE D'ANIMATIONS SCOLAIRES



Ecole St Joseph Salles la source



Ecole la Loubière - à la Gachoune

Dans le cadre de l'animation autour de l'Espace Naturel Sensible de la réserve de chasse du causse Comtal,

la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron poursuit auprès des plus jeunes son travail de pédagogie en faveur de l'environnement. En ce début d'année, **ce ne sont pas moins de 4 nouvelles écoles et plus de 156 têtes blondes qui ont profités de ces animations.**

C'est ainsi que la **construction de nichoirs, de nourrisseurs pour les oiseaux, d'hôtels à insectes, la plantation de haies, l'organisation de soirées baguage de bécasse et un concours photo** ont été au programme.

La FDC12 a également organisé une chasse au trésor à la recherche du lapin Picou. Initialement reportée pour cause de mauvais temps, la traque caussenarde a tenu toutes ses promesses s'offrant le luxe de passer entre les gouttes.

D'autres animations sont prévues tout au long de l'année à venir, n'hésitez pas à les suivre en consultant notre site Internet rubrique « Actualités ».

Chasse aux trésor – Causse Comtal



CHASSEURS ET RANDONNEURS SUR LE CHEMIN DU BIEN VIVRE ENSEMBLES

En mars dernier, pendant le congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs le Président Willy Schraen a signé une convention engageant la Fédération Nationale des Chasseurs et la Fédération Française de la Randonnée Pédestre.

L'objectif : inscrire chasseurs et randonneurs sur le chemin du bien vivre ensemble. C'est ainsi que demain, chasseurs et randonneurs vont conjuguer leurs efforts au profit de l'intérêt général et soutenir leurs adhérents - chasseurs et randonneurs - dans un processus de rapprochement, d'échange, de concertation, de compréhension mutuelle et de cohabitation sur les espaces naturels et ruraux. Les signataires souhaitent également, par cette convention, donner un nouvel élan pour développer des actions innovantes en matière de protection de la nature, d'aménagement des sentiers de randonnée, des territoires et des chemins ruraux.



QUE FAIRE LORSQUE SON CHIEN SE FAIT MORDRE PAR UNE VIPÈRE ?



Nous avons posé cette question à plusieurs vétérinaires considérant que nos compagnons à 4 pattes courraient potentiellement un risque de faire une mauvaise rencontre. Pour tout dire, les vétérinaires interrogés n'ont jamais rencontré pareil cas, ce qui tend à prouver que les cas ne sont pas légion. Parmi eux, un a eu une fois à faire à un bétier qui s'était fait mordre par une vipère. Il faut dire qu'environ 10% des morsures de vipères sont suivies d'une envenimation et que 10% de ces envenimations

Aussi, il vous faut consulter au plus vite un vétérinaire. Dans l'attente de rencontrer l'homme de l'art, évitez de stresser votre animal. Si cela est possible, portez-le et ne faites surtout pas de garrot.

Inutile d'essayer de réchauffer le point de morsure, le venin se diffuse et surtout résiste à la chaleur.

sont graves. Bien évidemment, les chiens de petite taille sont plus sensibles. L'animal qui se fait mordre avec une inoculation de venin (les morsures « sèches », sans injection de venin sont fréquentes) présente des signes cliniques dans les 30 minutes à 3 heures suivant la morsure.

La trace des crochets est visible sur la peau et elle est bien caractéristique : 2 plaies punctiformes distantes de 0.5 à 1 cm. Quasi systématiquement il se forme un œdème tout le temps suivi d'une nécrose des tissus et une douleur qui va de pair. Des symptômes plus généraux peuvent survenir comme de la fièvre, de la diarrhée, des vomissements, des troubles cardiorespiratoires, des convulsions, une paralysie...

Sur le terrain, l'administration d'un anti coagulant peut sauver votre animal en évitant la formation de caillots du fait d'une coagulation intravasculaire disséminée. La Calciparine peut être achetée préventivement. Elle doit cependant être conservée au frais. Il vous faut donc prévoir une glacière avec un pain de glace. Cependant l'effet salvateur de l'anti coagulant fait débat et son efficacité serait discutable.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les serpents, la FDC12 a édité un fascicule explicatif sur les serpents. Vous pouvez le télécharger sur le site internet ou le retirer directement au siège de la Fédération.



VITICULTURE

La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée s'engage



#ProduitEnOccitanie

L'OCCITANIE, 1^{RE} RÉGION VITICOLE DE FRANCE*

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée cultive la plus grande superficie viticole au monde pour les appellations d'origine (273 000 hectares de vignes), qui dessinent harmonieusement les paysages. La grande diversité des terroirs régionaux nous offre une carte des vins riche et variée : rouges, blancs, rosés, muscats, vins doux naturels qui sont exportés dans le monde entier et font de l'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée la première région exportatrice française.

* En superficie, pour les vins sous appellation d'origine (IGP et AOP)



@occitanie | laregion.fr

